



Communiqué de presse

**Retour : Réunion publique du 19 juillet 2016 à 20 heures salle SEGALAT
12 300 DECAZEVILLE**

La communauté de communes du Bassin Decazeville Aubin et la commune de Decazeville ont organisé une réunion d'information au public relative à l'opération de revitalisation du centre bourg de Decazeville et de développement de territoire, valant OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat).

L'intérêt manifeste du public pour cette réunion a permis un échange riche et constructif. D'autres temps d'échanges seront organisés afin de garder cette proximité dans la mise en œuvre du programme de revitalisation.

Cette opération dont l'enjeu majeur est l'attractivité du territoire et la requalification du centre ancien de Decazeville devrait permettre de mobiliser des financements de l'Etat, de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et des collectivités partenaires à destination des propriétaires privés et des collectivités publiques.

Si vous êtes propriétaires, sur l'une des 5 communes du territoire, n'hésitez pas à vous renseigner sur les dispositifs d'aides à l'habitat :
Communauté de communes du Bassin Decazeville Aubin
Service urbanisme et habitat : Tel : 05.65.43.95.00.



DOSSIER DE PRESSE

Réunion d'information au public « Opération de revitalisation du centre - bourg de Decazeville et développement de territoire »

Mardi 19 juillet 2016 - 20 heures – square SEGALAT

I/ Rappel du contexte :

Dans le cadre de sa politique en matière d'habitat, la communauté de communes du Bassin Decazeville Aubin et la commune de Decazeville ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire », lancé par l'Etat en 2014.

Parmi les 300 dossiers présentés au niveau national, les Ministres du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ; de la décentralisation et de la fonction publique ont retenu le projet de la commune de Decazeville parmi les 54 lauréats nationaux, par lettre du 24 novembre 2014.

Ce programme expérimental vise à dynamiser l'attractivité du territoire par l'amélioration du cadre de vie et le développement économique et territorial.

Une étude pré opérationnelle a été confiée à une équipe pluridisciplinaire, composée :

- Oc'téha, mandataire, spécialisé dans l'animation de programmes 'habitat' et d'études centres bourgs,
- Rémy Consultant, co traitant, spécialisé dans l'étude, l'expertise et l'animation d'opérations publiques de requalification urbaine,
- Ménighetti Programmation, sous traitant, expert en programmation urbaine.

Sur la base de l'étude réalisée, les deux collectivités, dans le cadre de leurs compétences respectives, ont établi un programme d'actions conjoint afin d'avoir une stratégie d'intervention globale et coordonnée.

Ce programme repose sur la signature d'une convention avec l'agence nationale de l'habitat en vue de la mobilisation de financements, pour une période de 6 ans, à destination des propriétaires privés pour la réhabilitation de logements (aides à la réhabilitation des logements, opérations de restaurations immobilières etc.) et sur la mise en œuvre de projets d'aménagements urbains (requalification et création d'espaces publics, rénovation du tissu existant).

II/ La mise en œuvre du projet de territoire

L'objectif est d'engager une restructuration urbaine de long terme afin de changer l'image du bassin et de conforter le rôle de centralité de la commune de Decazeville.

Dans le cadre de la convention de revitalisation du centre bourg et de développement de territoire, le projet de territoire est décliné au travers de deux périmètres et de trois grands axes d'intervention et d'un concours d'urbanisme et d'architecture :

Les périmètres d'intervention :

- le périmètre de la communauté de communes, sur lequel le projet de développement de territoire sera décliné (actions et projets de territoire dans les domaines économique, urbain, environnemental, patrimonial et touristique)
- le périmètre « centre bourg », périmètre d'environ 5 hectares, sur lequel un dispositif de réhabilitation du bâti sera décliné. L'opération comprend un volet incitatif (dispositif d'aides à la réhabilitation du bâti) et un volet coercitif (opérations de restaurations immobilières).

Les axes d'interventions :

- Axe habitat :
Objectifs : améliorer le parc de logements et engager des opérations de restaurations immobilières, afin de produire des logements adaptés aux modes de vie actuels.).
- Axe urbain :
Objectifs : Restructuration urbaine de long terme : Requalification de certains espaces publics existants, création de nouveaux espaces dans le dessein de créer un centre ville attractif, convivial, agréable et fonctionnel ; locomotive d'un bassin de vie et d'envies.
- Axes économique, environnemental, patrimonial, touristique :
Enjeux : L'attractivité du territoire
 - Maintenir et de développer la dynamique de création d'entreprises et le tissu commercial
 - Favoriser l'attractivité résidentielle du territoire en agissant sur la qualité de l'habitat et des équipements publics de proximité
 - Préserver, développer, faire connaître le potentiel du territoire, patrimoine industriel, architectural et paysager (les soufflantes, bâtis et façades remarquables, sites paysagers singuliers : Puy de Wolf, classé Natura 2000, la forêt de la Vaysse et la Découverte, ancienne mine à ciel ouvert, etc...),
 - Renforcer les mobilités et améliorer la desserte sur le territoire, favoriser la mobilité douce
 - Développer des projets d'aménagement ou d'équipements culturels (projet musical de territoire)

Le concours d'urbanisme et d'architecture :

Objectif : Avoir une vision globale et de long terme du projet urbain de Decazeville avec un focus sur trois secteurs d'aménagements prioritaires.

Le concours d'urbanisme et d'architecture sera organisé sur la base des composantes suivantes :

- ↳ Un projet urbain global (conception de la ville sur le long terme : liaison entre le centre bourg et ses liens avec l'ensemble du centre ville)
- ↳ Un focus sur les trois sites ciblés comme prioritaires
 - le réaménagement du haut de la rue Cayrade, épine dorsale du centre ancien (double sens, aménagements qualitatifs)
 - la création d'une percée urbaine, liaison entre le centre ville historique et la nouvelle zone du centre,
 - l'aménagement de l'îlot Lassale, secteur d'entrée de ville, à proximité de la mairie et du marché hebdomadaire, lieu de vie de la commune.

Le concours sera porté par la communauté de communes, dans la phase conception, jusqu'au choix d'un lauréat. La phase opérationnelle (réalisation des études de projets et des travaux) sera portée par la commune de Decazeville.

III/ Descriptif de la première tranche opérationnelle – Mise en œuvre dès 2016 :

Pour la communauté de communes :

- Mise en œuvre du programme de la convention de revitalisation du centre bourg de Decazeville (second semestre 2016)
 - Dispositif incitatif d'aides à l'habitat consistant à apporter des financements publics aux propriétaires occupants et bailleurs pour la réhabilitation de leurs logements, sous certaines conditions.
 - Dispositif coercitif : (opérations de restaurations immobilières) Ces opérations sont des outils de requalification urbaine ayant pour effet d'imposer des travaux de restauration, sous déclaration d'utilité publique, aux propriétaires des immeubles dans un délai fixé, sous peine d'expropriation

Renseignements : Service habitat - Communauté de communes du Bassin Decazeville
Aubin – Maison de l'industrie – 12 300 DECAZEVILLE – tel : 05.6543.95.00

- Mise en œuvre du « Programme d'Intérêt Général Départemental » labellisé « habiter Mieux » sur les communes d'Aubin, Cransac, Firmi, Viviez et Decazeville hors périmètre « centre bourg ».

Renseignements : OC'TEHA – animateur du programme - carrefour de l'Agriculture - 12000 Rodez - Tél : 05 65 73 65 76

Permanences à la communauté de communes, à compter du mois de septembre, les 1er et 3ème mercredis du mois de 10h à 12h - Prise de rendez-vous possible par téléphone au 05 65 43 95 00

Pour la commune de Decazeville :

Sur la base des esquisses du lauréat du concours d'urbanisme et d'architecture, la commune engagera trois actions prioritaires :

- Ilot Lassale : démolition et aménagement de l'espace d'entrée de ville
- Percée urbaine : acquisition, démolition, création d'une liaison urbaine (lien entre le centre historique et la zone du centre)
- Rue Cayrade : aménagement du haut de la rue,

IV/ Information :

Le projet de convention de l'opération de revitalisation du centre bourg de Decazeville et de développement de territoire est à disposition du public, préalablement à sa signature avec l'agence nationale d'amélioration de l'habitat, durant la période du 12 juillet au 5 septembre.

Les documents sont consultables en :

- mairie de Decazeville : Place Decazes (entrée services techniques), du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
- communauté de communes du Bassin Decazeville - Aubin : avenue du 10 août (Maison de l'industrie), du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

Les documents sont également consultables sur les sites internet des deux collectivités :

- www.cc-decazeville-aubin.fr
- www.decazeville.fr

Un registre est à la disposition du public pour le recueil des remarques ou observations, en mairie et en communauté. Un formulaire internet est également à disposition du public sur le site internet de la communauté de communes : www.cc-decazeville-aubin.fr.

Service habitat
CCBDA.